



INFO

Vendredi 29 janvier 2021

Mesures d'économie CFF Cargo

Compromis avec prolongation de la CCT

A la suite de l'accord sur les mesures d'économie répercutées sur le personnel CFF, le SEV est parvenu le 27 janvier dernier à un compromis également avec CFF Cargo. Nous avons pu obtenir une atténuation des revendications initiales de CFF Cargo en vue de réaliser des économies, et avons pu prolonger la durée de validité de la CCT CFF Cargo actuelle d'une année et huit mois, soit jusqu'à fin 2023. Dans la situation économique actuelle difficile, une telle prolongation représente beaucoup pour le personnel Cargo, car cela le protège des licenciements pour des raisons économiques.

Pour 2021 les points suivants ont été convenus (qui correspondent aux mesures aux CFF):

- Mesures salariales individuelles: maintien de 0,3% de la masse salariale pour les progressions salariales des collaboratrices et collaborateurs des niveaux d'exigences A à I (au lieu de 0,9% pour l'ensemble du personnel soumis à la CCT selon les dispositions actuellement en vigueur).
- Pas d'unité supplémentaire pour une progression plus rapide des collaboratrices et collaborateurs se trouvant dans les deux premiers tiers de la plage de salaire.
- Pas de part unique liée à la prestation (PUP) pour les résultats globaux A ou B lors de l'évaluation du personnel 2020.
- Versement d'une prime unique extraordinaire pour les collaboratrices et collaborateurs soumis à la CCT CFF Cargo dont le contrat court de manière ininterrompue depuis le 1er juillet 2020 au minimum, et qui seront encore sous contrat au 31 mai 2021: 200 fr. pour celles et ceux qui travaillent à 50% ou plus et 100 fr. pour celles et ceux avec un taux d'activité allant jusqu'à 49%.

En contrepartie, la durée de validité de la CCT CFF Cargo est prolongée d'une année et huit mois, soit jusqu'au 31.12.2023; en conséquence elle ne pourra pas être dénoncée avant cette date.

Ainsi CFF Cargo renonce aux revendications suivantes: pas de mesures salariales pour 2021, suppression de jours de vacances en 2021, extension de la limite des heures en négatif à -40 heures au 1.1.2021.



Au SEV, les membres décident de leurs conditions de travail.

Rejoins-nous sur
sev-online.ch/adherer

Barbara Spalinger
Vice-présidente
Direct +41 31 357 57 60
Mobile +41 79 642 82 64
barbara.spalinger@sev-online.ch

SEV Secrétariat central
Steinerstrasse 35
Case postale 1008
3000 Berne 6

Téléphone
+41 31 357 57 57
info@sev-online.ch
www.sev-online.ch